Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Le Cercle des poubelles disparues célèbre le compostage et la nature



L'association Le Cercle des poubelles disparues de l'Université Populaire Ventoux organise une journée festive autour du compostage et de la nature ce samedi 19 octobre à Malemort-du-Comtat.

Après 3 ans et demi en charge du compostage pour la communauté de communes Ventoux Sud, le Cercle des poubelles disparues passe le relai à Adrien Thibaud, désormais chargé des biodéchets et du compostage au sein de l'intercommunalité. À cette occasion, l'association organise une journée festive à Malemort-du-Comtat.

La journée sera rythmée par divers ateliers sur les thèmes du compostage et de la nature, une gratiféria,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

des food-trucks et des prises de paroles et témoignages.

Plus de renseignements concernant la gratiféria au 07 48 90 98 80.

Samedi 19 octobre. De 10h30 à 16h. Salle des fêtes. Avenue Dr Tondut. Malemort du Comtat.

Le 1er site de compostage collectif sur le territoire Rhône Lez Provence a été inauguré à Mornas



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Le samedi 6 avril a été introduit le tout premier site de compostage collectif du territoire Rhône Lez Provence sur le Parking Baugey, à Mornas. Cette nouvelle installation qui fait office de phase de test est le fruit d'une collaboration avec le Cercle des Poubelles Disparues de l'Université Populaire Ventoux. Elle a été inaugurée en présence d'Anthony Zilio, président de l'intercommunalité et maire de Bollène et Katy Ricard, maire de la commune de Mornas et vice-présidente déléguée à l'environnement et au traitement des déchets.

Ce site de compostage a pour objectif de promouvoir la pratique du compostage collectif dans la région et encourager les habitants à utiliser de nouvelles pratiques pour réduire leurs déchets et participer à la lutte pour un monde plus vert. Cette initiative qui s'inscrit dans la politique environnementale de l'intercommunalité du territoire Rhône Lez Provence ne devrait pas être la dernière comme l'a annoncé Anthony Zilio « Nous prévoyons au total l'installation de quatre composteurs collectifs, dont deux à Mornas, un à Bollène et un à Mondragon. »

La Cove n'a pas attendu la loi pour la croissance verte pour valoriser les biodéchets



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Depuis de nombreuses années, la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin met en lumière le tri des biodéchets en proposant des opérations de sensibilisation auprès de ses habitants, la possibilité d'acheter des composteurs pour un coût avantageux, mais aussi des composteurs partagés installés sur le territoire.

Depuis le 1er janvier, la réglementation européenne et la loi pour la croissance verte rendent obligatoire le tri à la source des biodéchets pour les professionnels comme pour les particuliers. De nombreuses collectivités ont déjà mis en place des solutions depuis plusieurs années pour accompagner leurs habitants. C'est le cas notamment de la Cove qui organisent régulièrement des opérations de sensibilisation depuis une dizaine d'années déjà.

Ces opérations ont pour objectifs de promouvoir le compostage et d'apporter des solution et des moyens pour traiter et valoriser les biodéchets. La Cove délivre notamment des composteurs de jardin ou des lombricomposteurs entre 20 et 25€ et de 300 à 600 litres. Pour s'en procurer un, il suffit de se rendre à l'Hôtel de la Cove entre 8h et 13h, sans rendez-vous, du lundi au jeudi, muni d'un justificatif de domicile et d'un chèque de 20€ ou 25€ (selon modèle choisi) libellé à l'ordre du Trésor Public. L'Agglomération a également installé des composteurs partagés sur son territoire. Pour découvrir où ils se situent, cliquez ici.

Que mettre au composteur et pourquoi ?

De nombreux aliments ou restes, qui finissent généralement à la poubelle, peuvent en réalité être déposé dans un composteur tels que : les coquilles d'œufs écrasées, toutes les épluchures, les restes de fruits et de légumes, les sachets de thé, les agrumes (coupés fins et en faible quantité), le marc et les filtres à café, les restes de repas (sans sauce), les coquillages broyés, les algues, ou encore le pain rassis. En revanche, il est interdit d'y déposer les mégots de cigarettes, le charbon de barbecue, la poussière d'aspirateur, les excréments et litières d'animaux, les déchets de viande et de poisson, les laitages, les pierres, gravats, et verres, les plantes malades ou traitées, les journaux, magazines, et briques alimentaires, les graines et noyaux, l'huile de friture, ainsi que tous les matériaux non biodégradables.

Le compostage permet de réduire d'environ 30% la quantité d'ordures ménagères, de produire un engrais 100% naturel qui améliore la structure du sol, apporte les éléments indispensables au développement des plantes et favorise l'activité biologique du sol, de lutter contre l'appauvrissement de la terre en matière organique et en éléments minéraux, ou encore de maintenir l'humidité du sol et limiter les apports d'eau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



©Cove

Barbentane : inauguration des sites de compostage partagé ce samedi

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



La ville de Barbentane s’est dotée de deux sites de compostage partagé, l’un rue de Saillon et l’autre dans le jardin de la salle des fêtes. L’inauguration de ces sites aura lieu ce samedi 2 septembre.

Le rendez-vous est donné rue de Saillon à partir de 10h30 pour la première inauguration. L’inauguration du second site aura lieu à 11h45 et se clôturera par un pot de l’amitié offert par Habilis, à l’initiative du projet.

Les personnes présentes aux inaugurations auront la possibilité de s’inscrire à la liste des foyers participants (sous réserve d’adhérer à Habilis, adhésion à prix libre à partir de 1€) et d’être référent d’un des sites.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Site de compostage partagé rue de saillon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Site de compostage partagé salle des fêtes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Pourquoi ?

Le compostage partagé permet aux habitants qui n'ont pas d'extérieur de :

- **valoriser** leurs déchets alimentaires en **compost** et ainsi diminuer de 30 % les ordures incinérées ou enfouies,
- **se mobiliser** autour d'une dynamique de **proximité**, **durable et conviviale**.



Avec qui ?

HABILIS .info

- **L'association Habilis** (à l'initiative du projet) gère les inscriptions des foyers participants et supervise le bon fonctionnement du site.
- **Les référent.e. de site** (participants volontaires et formés) assurent la surveillance et la gestion des bacs et organisent les opérations collectives.
- **Les foyers participants** se retrouvent pour les opérations de retournement, tamisage, distribution du compost, ...

Comment ?

- ***Si vous êtes inscrit.e comme foyer participant :***

- **triez** vos restes de cuisine et de repas selon les consignes données puis **déposez** dans le bac d'apport (mélange + ajout de matière sèche)
- **contactez les référent.e.s du site** pour toute question

- ***Si vous souhaitez participer :***

contactez l'assocation Habilis : **contact@habilis.info**
ou les **référent.e.s du site**



Site mis en place et géré grâce au soutien de :

Terre de Provence

- Mise à disposition du matériel
- Prise en charge de l'accompagnement du projet
- Suivi du site et appui technique

Ville de Barbentane

- Mise à disposition et préparation des terrains
- Soutien technique : installation et entretien des sites, fourniture en matière sèche

PETIT À PETIT
COOPÉRER POUR VIVRE ENSEMBLE

- Accompagnement du projet jusqu'à l'inauguration
- Suivi du site pendant 5 mois

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Carpentras : distribution de compost ce vendredi et samedi



Le Syndicat Rhône Ventoux, la ville de Carpentras et Suez organisent une distribution gratuite de compost ce vendredi à la station d'épuration de Carpentras.

L'opération, qui s'inscrit dans une volonté de sensibiliser sur l'assainissement et ses enjeux, s'adresse aux habitants des communes raccordées à la station d'épuration, à savoir Carpentras et Mazan.

Le compost normalisé sera mis à disposition pour les Carpentrassiens et les Mazanais en vrac sur le site de la station d'épuration, située 490 chemin de Marignane à Carpentras, ce vendredi 24 mars de 14h à 17h et le samedi 25 mars de 9h à 13h.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Les habitants sont invités à prévoir un contenant.

J.R.

Jardin des Carmes : l'aire de compostage collectif officiellement inaugurée



Ce vendredi 17 mars, l'aire de compostage collectif du jardin du Cloître des Carmes était

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

officiellement inaugurée. D'ici 5 ans, 120 ans similaires devraient être installés par la Grand Avignon dans le Vaucluse, dans le cadre de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

L'aire de compostage collectif du jardin des Carmes, installée depuis presque 3 ans, a été inaugurée ce vendredi 17 mars. Pour rappel, une aire de compostage issue d'une initiative citoyenne est à l'origine des 3 aires de compostage collectif installées en intramuros d'Avignon par le Grand Avignon. Après les aménagements réalisés dans le jardin des Carmes et le square Agricol-Perdiguier, la mise en service de la plateforme du square Pétramale en juin 2022 a rendu opérationnel tout le dispositif.

Faciles d'emploi grâce aux panneaux d'informations installé à proximité, ces trois sites sont accessibles sur inscription aux habitants volontaires qui s'engagent à signer la charte de bonne utilisation. A ce jour, près de 300 usagers, qui ont composté plus de 12 tonnes de déchets de cuisine en 2022, sont inscrits au programme. Ces résultats illustrent la possibilité de réduire de façon significative le volume des ordures ménagères en transformant les déchets de cuisine et de jardin en un fertilisant naturel.

L'enjeu de ces espaces de compostage partagé est d'accompagner les usagers à adopter les bons réflexes. Trier, couper les restes de repas, déposer les biodéchets autorisés dans le bac d'apport, ajouter un volume équivalent de broyat, tout est expliqué sur les panneaux installés sur chacune des aires. Seul le respect de ces consignes garantit la bonne qualité d'un compost mature (8/12 mois) à la disposition des usagers, mais aussi de la ville d'Avignon.

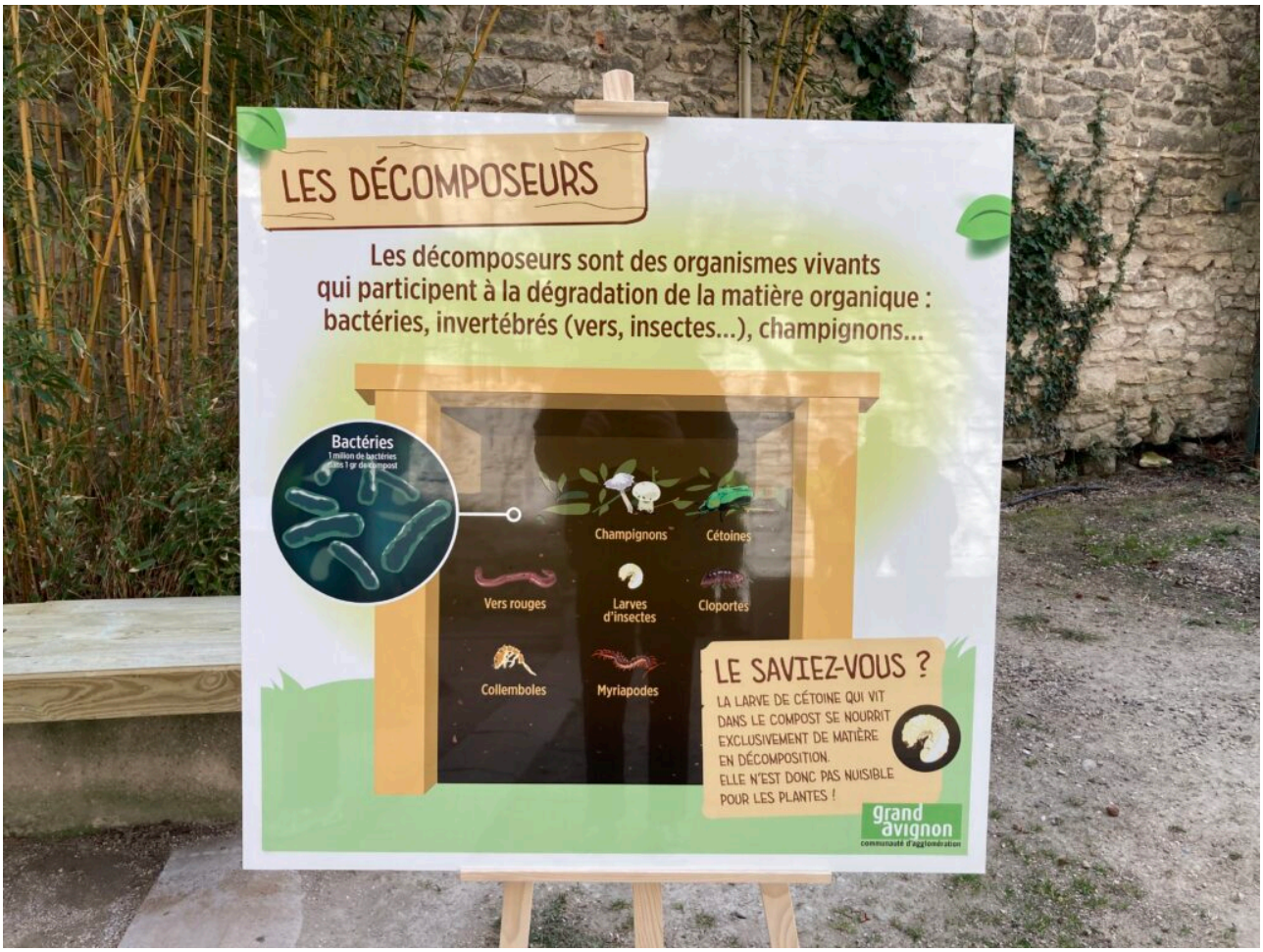
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Des panneaux expliquant le processus de compostage sont installés sur chacune des aires © Jérôme Renaud

Dans le cadre de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour réduire la production de déchets, le Grand Avignon prévoit le déploiement d'aires de compostage collectif sur différentes communes du Vaucluse. Ainsi, après la création de deux nouvelles aires cet hiver sur le quartier des Neuf Peyres à Avignon et sur la commune de Velleron, d'autres projets sont à l'étude sur Montfavet et Le Pontet. Au total, le territoire devrait être équipé de 120 espaces d'ici à 2028.

Entre 1 000 et 2 500 € d'entretien par an

Ces aires de compostage collectif coûtent environ 2000 € pour les 5 bacs (1 bac d'apport, un bac de broyat, 3 bacs de maturation) et 350 € de matériel avec les bioseaux (récipients qui permettent de collecter les déchets de cuisine que l'on souhaite composter) et l'outillage.

L'entretien d'une aire coûte de 1 000 à 2 500 € par an en fonction de la charge de travail. Les agents de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

service environnement-déchets, en charge des aires, y passent toutes les semaines pour vérifier les installations et l'état du matériel (bonne utilisation, aération, ajout de broyat, etc.)

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

- 

Chacune des aires est équipée d'un bac d'apport, d'un bac de broyat et de trois bacs de maturation © Jérôme Renaud

Comment s'inscrire au programme ?

Si vous souhaitez rejoindre le dispositif, contactez Direct Grand Avignon au 0800 71 84 84. Vous serez recontacté par le responsable technique du Grand Avignon qui vous inscrira sur liste d'attente et vous transmettra la charte d'utilisation. Une fois la charte signée, vous recevrez un seau ainsi que le code permettant l'ouverture des bacs. Vous pourrez alors commencer à utiliser l'aire. Vous disposerez également des coordonnées du référent du site pour toute question.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Ce qui attend les Vauclusiens à partir de 2024 avec la loi sur le compostage obligatoire



D'ici la fin de l'année, tous les ménages Vauclusiens devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1er janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif…

« Dans bientôt moins de 10 mois, à partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

du code de l'environnement », explique le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous. Plusieurs dizaines de collectivités ont déjà aménagé cette obligation.
Actuellement, les biodéchets représentent 30% du contenu de la poubelle résiduel des Français, soit un tiers de résidus non triés par les ménages.

Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés (en appartement, en pavillon) : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre.

Télécharger le guide : Comment réussir son compost ?

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets* constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Cette obligation de tri à la source des biodéchets ne concerne pour le moment que les entreprises et les collectivités, dont la production annuelle dépasse 10 tonnes ou 60 litres pour les huiles, volume qui a été abaissé à 5 tonnes au 1er janvier 2023, avant la suppression de ce minimum et l'alignement sur les ménages au 1er janvier 2024.

Pour le moment, il n'y a aucun risque de sanction financière à ne pas réaliser son compostage. Même si la loi indique « tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets », le texte ne prévoit aucune amende en cas de non-respect au 1er janvier 2024. Cependant, il existe une sanction pour non-respect du règlement de collecte des ordures ménagères prévoyant une amende de 2e classe (amende de plus de 150€ – Art. 131-13 du Code Pénal) pour non-respect des conditions fixées par le règlement de collecte.

**Selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, les biodéchets sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Ventoux sud : le compostage, terreau de bonnes habitudes



Depuis mi-décembre, la collectivité Ventoux sud a lancé la phase d'expérimentation de zones de compostage partagé sur deux communes pilotes : Sault et Mormoiron.

« A ce jour, on estime que plus des 3/4 des déchets contenus dans une poubelle n'y a pas sa place », alerte la collectivité qui a inauguré les deux zones en grande pompe ce mois de janvier. Ces sites seront suivis et animés par l'association le Cercle des poubelles disparues formée par les salariés en transition de l'Université Populaire Ventoux. A l'heure des gaspillages au cœur des foyers et dans l'industrie, le projet vise à mettre en place un outil de gestion des biodéchets pour les habitants du territoire et proposer des solutions pour les personnes n'ayant pas de possibilité de composter dans leur jardin. Les zones seront déployées sur l'ensemble des autres communes jusqu'en décembre 2023.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

A ce jour, une vingtaine de personnes utilisent les zones de compostage partagé et apportent leur déchets de cuisine dans les bioseaux distribués par l'intercommunalité. Les premières quantités de biodéchets seront évaluées d'ici 2 à 3 mois, « mais l'accueil des habitants et le remplissage des bacs d'apport sont déjà très encourageants », se réjouit la collectivité.



Inauguration du compost à Mormoiron. Crédit photo: Ventoux Sud

Les objectifs de cette opération sont multiples : une meilleure appropriation des consignes de tri et de compostage par les habitants du territoire ; une réduction du tonnage des ordures ménagères visant à faire des économies ou la mise à l'emploi potentielle de 18 demandeurs d'emploi du territoire pendant 3 ans. Enfin, le compostage répond aux exigences de la réglementation qui impose un objectif de global de généralisation du tri des biodéchets d'ici à 2023.

Les partenaires ont été nombreux à coconstruire ce dispositif. Les maires et les référents déchets ont trouvé des lieux en cœur de village propices à l'installation des composteurs, les services techniques des communes ont été formés pour le bon fonctionnement des sites. Le service communication des communes a travaillé conjointement avec la collectivité pour diffuser l'information à tous les habitants. Parmi les partenaires financiers, l'Ademe a contribué à la mise en place de la gestion de proximité des bio déchets sur les 11 communes de la collectivité. Le FSE, l'Etat, la Région Sud, le Département, la MSA se sont également investis dans le cadre du programme 'Inclusion et Ruralité', en tant qu'Atelier et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

chantier d’insertion.